

Infos commune

Aigneville Hocquélus Courcelles

→ DOSSIERS EN COURS

❖ REPARATION DES VOIRIES

Le marché a été attribué à la société COLAS pour un montant de 19 960 euros HT.

❖ EGLISE SAINT MARTIN

Suite à consultation, la société BREGON à Breteuil a été retenue pour réaliser le diagnostic de la charpente du chœur de notre église pour un montant de 6 840 euros HT.

❖ ACHAT DE MATERIELS

- cuve à fuel au logement de fonction d'Hocquélus : 545,38 euros
- pulvérisateur pour traitement des mauvaises herbes : 418 euros
- lame de déneigement pour le tracteur : 3 980 euros HT

❖ SECURITE ROUTIERE

- Mise en place d'une signalisation au sol interdisant le stationnement rue de Fressenneville à Aigneville, dans le virage à la sortie du village.
- Pose d'un panneau STOP au sentier de Maisnières.
- Route départementale n°68 à Hocquélus :

Suite à plusieurs incidents et accidents, la commission « sécurité » a décidé de transmettre un courrier à la DDTM pour qu'un diagnostic sur cette voie soit réalisé.

❖ COMMISSION POS

La commission POS s'est réunie les 28 septembre et 21 octobre pour la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.

Objectif : solutionner les difficultés liées à l'urbanisme suite à l'annulation du PLU.

La première réunion a permis d'identifier les points de zonage à réviser.
La deuxième réunion a permis d'axer les stratégies pour solutionner les appellations de zonage (le lotissement de Courcelles).

Procédure de la révision simplifiée du POS en fixant les modalités de concertation préalable.

Suite à l'annulation du Plan Local d'Urbanisme en audience publique le 23 février 2010, le projet de révision simplifiée du POS a pour objectif la remise en conformité du zonage et du règlement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil décide :

1° de donner un avis favorable à la mise en révision simplifiée du POS.

2° de soumettre à concertation les études de ce projet de la révision simplifiée conformément à l'article L 123.6 du code de l'urbanisme, et de définir ainsi les modalités de la concertation prévue à l'article 300.2 du code de l'urbanisme susvisée.

Les habitants, associations locales et les autres personnes concernées par la révision simplifiée du POS de la commune seront informés de la révision simplifiée du POS par la publication d'une plaquette d'information dans l'« info commune » et une information sur le site internet.

Ces mesures resteront applicables jusqu'à l'approbation de la révision simplifiée, date limite à laquelle le maire présentera au conseil municipal le bilan de la concertation.

3° de consulter, à l'occasion d'au moins une réunion d'examen conjoint, les personnes publiques associées mentionnées à l'article L 123-9.

4° de soumettre à une enquête publique le dossier de révision simplifiée.

5° de donner délégation au maire pour engager les consultations, pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision simplifiée.

6° de confier à un cabinet d'urbanisme, qui sera ultérieurement désigné, la réalisation des études nécessaires à la révision simplifiée du POS.

7° que les crédits destinés au financement des dépenses afférant à la révision simplifiée du POS sont inscrits au budget communal.

Conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise au Sous-préfet et notifiée :

- aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Général ;
- aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et la Chambre d'Agriculture ;
- au président de la Communauté de Communes du Vimeu Industriel.

Conformément aux articles R123.24 et R 123.25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Copie pour information :

- aux maires des communes voisines : Feuquières en Vimeu, Fressenneville, Maisnières, Chepy, Buigny-les-Gamaches, Embreville, Acheux en Vimeu, Tours en Vimeu.
- Aux présidents des établissements publics : Syndicat des Eaux d'Aigneviller et SIER Sud Vimeu.

Document d'urbanisme :

Le Conseil Municipal a voté l'intention d'élaborer un nouveau document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme); cette démarche permettra de faire évoluer notre document actuel qui n'est plus en conformité.

L'ensemble du Conseil demande que la concertation intègre les habitants, les propriétaires fonciers et les associations de la commune.

→ FINANCES

Suite à la vente de la maison grande rue, la somme de 93 000 euros a été encaissée et a permis le remboursement par anticipation d'un prêt de 64 324,80 Euros (travaux de voirie de la rue des chasse marées et rue d'Eu contracté en 2003).

→ SCOLAIRE ET SOCIAL

❖ RESTOS DU CŒUR

Le Conseil décide de renouveler la mise en place d'une collecte dont la date sera communiquée ultérieurement.

❖ CENTRE DE LOISIRS

La commission sociale se réunira pour mettre en place le centre de loisirs 2011 et examinera les possibilités d'amélioration.

❖ CLASSE DE NEIGE

Depuis plusieurs années, les enfants des écoles partent en classe de neige tous les deux ans.

Pour l'année 2011, les enfants partiront en janvier, le coût estimé est de 15 000 euros pour 26 enfants :

- participation des parents : 140 euros X 26 : 3 640 euros
- participation de la coopérative scolaire : 2 860 euros
- différence : 8 500 euros

Après un large débat, le Conseil Municipal décide d'octroyer exceptionnellement à la coopérative scolaire la somme de 8 500 euros pour couvrir les dépenses de la classe de neige 2011.

4 500 euros versés en 2010

4 000 euros versés en 2011

→ DIVERS❖ OPERATION BRIOCHES

La somme de 950,11 euros a été versée à l'Association des Papillons Blancs.

Le conseil remercie les généreux donateurs et les bénévoles qui ont permis la réussite de cette action.

❖ NUISANCES

Rappel d'un article préfectoral réglementant les bruits de voisinage :

Article 12 : les propriétaires et détenteurs, même provisoires, d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter que les bruits ne portent pas atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire de manière répétée et intempestive.

→ ETAT CIVIL

- ❖ Naissances : DELEPINE Tristan né le 15 octobre 2010
- LEDOC Zoé née le 28 octobre 2010
- LEFEVRE Constance née le 5 novembre 2010

- ❖ Décès : DAUVERGNE Roger décédé le 15 novembre 2010
NOEL Bruno décédé le 17 novembre 2010

A RETENIR

- > TELETHON : samedi 27 et dimanche 28 novembre 2010
- > MARCHE : dimanche 5 décembre 2010 à Maisnières en Vimeu
- > CEREMONIE EN HOMMAGE A TOUS LES MORTS EN AFRIQUE DU NORD :
Dimanche 5 décembre 2010 à 10h30 devant la mairie
- > PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : vendredi 10 décembre 2010 à 20h00
- > SAINTE CECILE : samedi 11 décembre 2010
- > REUNION DU CONSEIL DE LA CCVI : mercredi 15 décembre 2010 à la salle
François David (ouverte au public)
- > PASSAGE DU PERE NOEL DANS LE VILLAGE : dimanche 19 décembre 2010 dans la
matinée
- > DON DU SANG : lundi 20 décembre 2010 de 14h00 à 18h30 à la salle socio-
Culturelle de Feuquières en Vimeu
- > SPECTACLE DE NOEL : mercredi 22 décembre 2010 à 18 heures à la salle
François David
- > COLIS DES AINES : distribution le jeudi 23 décembre 2010 après-midi
- > VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL : dimanche 23 janvier 2011